

# L'enfant et la maladie

En service de garde



Guide à l'intention des responsables de garde en milieu familial et des parents utilisateurs de La trottinette carottée

Mars 2009



## L'enfant malade en service de garde

L'hiver est bien installé et les microbes aussi... Dans les services de garde, petits mousses et microbes cohabitent: nez qui coule, mains collantes, et voilà que... aaaatchoum !

Lorsqu'un enfant est malade au cours de la journée, dans le service de garde, comme à la maison, il importe d'agir, mais de quelle façon ?



Doit-on garder son enfant à la maison ?

Doit-on garder l'enfant au service de garde ou le retourner à la maison ?

La maladie demande-t-elle l'exclusion de l'enfant ou pas ?

Et pendant combien de temps ?

Voilà beaucoup de questions auxquelles vous devez répondre adéquatement.

## 2 règles d'or: La communication et la collaboration !



Quand un enfant est malade, la première chose à laquelle vous devez penser est **son bien-être**. Ce n'est pas drôle pour lui d'être malade ! Il faut également tenir compte de la réalité du milieu de garde et de celle des parents. Pas toujours facile de concilier tout cela !

Les infections en service de garde sont très courantes mais TRÈS PEU DE MALADIES OU DE SYMPTÔMES NÉCESSITENT L'EXCLUSION.

Il est donc très important de bien connaître les particularités et les variations de santé de chacun des enfants, tant à la maison qu'au service de garde. Nous pouvons agir plus efficacement en développant l'habitude de noter les renseignements concernant l'état général de l'enfant: état fébrile, épisodes de vomissements, etc.

**La communication et la collaboration entre le parent et la responsable de service de garde (RSG) demeure très importante et encore plus lorsque l'enfant est malade. En se tenant quotidiennement au courant de l'état de santé de l'enfant, nous contribuons à diminuer les risques de contagion en service de garde et favorisons le bien-être des enfants.**

## Le lavage des mains



L'hygiène est un ensemble de principes et de pratiques ayant pour but de préserver et d'améliorer la santé des enfants. D'après « Des enfants gardés en santé » la pratique du lavage des mains diminue d'environ 50 % l'incidence de certaines maladies infectieuses en milieu de garde. Les enfants développeront de saines

habitudes hygiéniques en observant les adultes et les autres enfants autour d'eux, c'est pourquoi il est important d'instaurer de bonnes habitudes dès le départ. Les mains sont les principales responsables de la transmission des infections, il faut donc se les laver très fréquemment.

### Il est conseillé de se laver les mains :

- Avant et après avoir mangé ou manipulé des aliments
- Avant et après chaque changement de couche
- Après l'usage de la toilette
- Après avoir toussé ou touché un animal
- Après avoir joué dehors
- Chaque fois qu'on le juge nécessaire

Se laver les mains c'est très important mais ce n'est pas tout ! Nous devons également être en mesure d'offrir à l'enfant un environnement de qualité, et dans la mesure du possible exempt d'agents nuisibles.

### Dans les locaux, il est conseillé de :

- Maintenir un bon niveau d'humidité, d'environ 40 %
- Assurer une température constante de 20° C
- Ventiler régulièrement, ouvrir les fenêtres au moins une fois par jour, même en hiver
- Entretien l'équipement, le matériel et l'espace propre

### Comment se laver les mains :

Les 5 étapes du lavage des mains sont :

1. Mouiller les mains.
2. Appliquer du savon.
3. Frotter les mains l'une contre l'autre au moins 20 secondes. S'assurer de laver le bout des doigts, les ongles et entre les doigts.
4. Rincer au moins dix secondes.
5. Sécher ou essuyer les mains, de préférence avec une serviette jetable.

La durée la 3<sup>ème</sup> étape peut être mesurée: chanter avec les enfants la chanson "Au clair de la lune" (avec des paroles adaptées au lavage des mains).

### Au clair de la lune

Au clair de la lune  
Je lave mes mains  
De l'eau, du savon  
Frotte et frotte encore  
J'enlève les microbes  
De tous mes dix doigts  
Au clair de la lune  
Mes mains sont bien propres

## Procédure de nettoyage et de désinfection dans les services de garde

Un nettoyage de routine au savon et à l'eau est la meilleure façon d'enlever les microbes dans l'environnement de l'enfant. Un bon nettoyage, c'est-à-dire un frottage à l'eau et au savon, diminue le nombre de bactéries présentes sur les surfaces, tout comme un bon lavage des mains réduit le nombre de microbes sur les mains. Enlever les bactéries de cette façon est particulièrement important sur les surfaces souillées qui ne peuvent être traitées avec des désinfectants, comme certains tissus de fauteuils par exemple.

Toutefois, certains objets ou certaines surfaces exigent une étape supplémentaire pour vraiment tuer les microbes après avoir nettoyé avec l'eau et le savon: c'est la désinfection.

### Les désinfectants

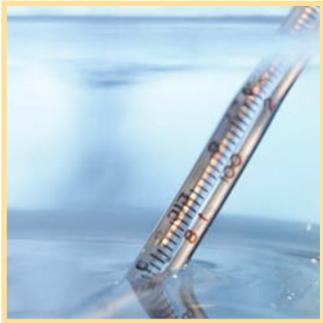
La solution désinfectante recommandée est l'eau javellisée à une concentration de 1 à 10: une partie d'eau de Javel à usage domestique (concentration de 5 à 6 %) pour neuf parties d'eau.

## Qu'est-ce qu'une température normale chez l'enfant ?

La variation normale de la température de l'enfant diffère selon la méthode utilisée.  
Le tableau ci-contre illustre cette variation.

Rectale 36,6 °C à 38,0 °C  
Orale 35,5 °C à 37,5 °C  
Axillaire (sous l'aisselle) 34,7 °C à 37,3 °C  
Tympanique (dans l'oreille) 35,8 °C à 38,0 °C

## Qu'est-ce que la fièvre ?



La fièvre consiste en une augmentation de la température corporelle au-dessus des valeurs normales. La fièvre est la principale raison pour laquelle les parents se rendent aux urgences et dans la majorité des cas, elle est associée à des infections. La fièvre n'est

pas une maladie mais un symptôme de quelque chose qui cloche, c'est un signal que notre corps nous envoie pour nous indiquer qu'il se défend contre une agression. L'enfant est fiévreux lorsque sa température rectale ou tympanique est supérieure à 38 °C.

### À quoi sert la fièvre ?

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE TRAITER LA FIÈVRE LORSQU'ELLE NE DÉPASSE PAS 38,5 °C ET QU'ELLE EST STABLE. Il faut comprendre que la fièvre est un mécanisme de défense et qu'elle est très utile. Il ne faut pas nécessairement réduire la fièvre, chaque fois qu'elle survient. Ce processus sert à maîtriser certains virus et bactéries et, dans certains cas, réduire la fièvre reviendrait à priver l'organisme d'un moyen de défense efficace et naturel.

Par contre, si la fièvre indispose l'enfant, l'acétaminophène constitue alors le médicament de choix.

### Ce qu'il faut faire:

- habiller l'enfant confortablement;
- Le faire boire plus souvent;
- surveiller l'enfant et reprendre sa température après 1 heure ou plus tôt si son état général semble se détériorer;
- informer le parent de l'état de l'enfant;
- si la température rectale est supérieure à 38,5 °C, vous pouvez, pour soulager l'enfant, administrer de l'acétaminophène selon la posologie indiquée ci-dessous, ou selon la posologie inscrite sur le contenant du médicament.

### Règles de base à respecter:

L'acétaminophène ne peut être administrée:

- à des enfants de moins de deux mois;
- pour soulager la douleur;
- pendant plus de 48 heures consécutives (2 jours);
- à des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les 4 heures précédentes.

Dans ces 4 cas, DES AUTORISATIONS MÉDICALES ET PARENTALES ÉCRITES sont requises pour administrer le médicament.

- ➔ L'administration d'acétaminophène doit être inscrite au registre des médicaments prévu par le règlement.
- ➔ On ne doit JAMAIS donner de l'aspirine à un enfant.

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit que l'acétaminophène peut être administré à un enfant reçu par un prestataire de services de garde, sans autorisation médicale, pourvu qu'il le soit conformément à un protocole et que le parent y consente par écrit.

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, si le parent ne signe pas le formulaire d'autorisation, ce médicament ne pourra être administré à son enfant que si lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec donnent leur autorisation par écrit.



## Exclusion du service de garde ou pas ?

La plupart des RSG possèdent l'affiche : "Les infections en milieu de garde" du Ministère de la Famille, décrivant les principales maladies courantes de la petite enfance. Bien placée à la vue des parents, cette affiche peut servir de références à tous.

Si un enfant présente des signes de maladie et qu'il se sent incommodé, sa place n'est peut-être pas en service de garde. Un enfant malade nécessite des soins attentifs, affectueux et constants, ce que la RSG peut difficilement assumer. En effet, elle a sous sa responsabilité d'autres enfants et elle doit leur assurer la santé et un programme éducatif.

### La responsabilité de tous

#### Le parent devrait:

- \* être en mesure de venir chercher son enfant, lorsque celui-ci présente les signes suivants : fièvre ; toux ; écoulement nasal ; diarrhée ou rougeurs, accompagnées d'un mauvais état général.

#### Doit-il garder son enfant à la maison ?

Un enfant ayant contracté une maladie qui demande l'exclusion (voir le tableau des exclusions en milieu de garde, p 6), ou qui n'est pas en état de fonctionner normalement ne peut pas fréquenter le service de garde. Un enfant malade nécessite en effet des soins attentifs, constants et affectueux. La RSG ne peut pas toujours assurer ces soins sans compromettre la santé et le bien-être des autres enfants. Il est donc important que les parents aient prévu une solution de garde de rechange.

#### Acétaminophène...

Une dose de Tylenol ou de Tempra peut camoufler la fièvre une heure ou deux, mais pas plus.... Elle ne guérit pas et n'enraye pas le rhume !

#### La RSG devrait:

- \* avoir une politique d'exclusion, intégrée à sa régie interne, mais uniquement basée sur les règles officielles en matière de santé infantile. En cas de doute, se référer au tableau des exclusions en milieu de garde (p 6).

#### Facteurs à considérer :

- ✓ L'enfant est-il en état de suivre le groupe et de fonctionner normalement ?
- ✓ L'enfant malade demande-t-il trop de soin à la RSG ?
- ✓ Les parents peuvent-ils venir chercher l'enfant ?
- ✓ Y a-t-il un risque de contagion pour les autres enfants ?
- ✓ **Il faut penser à la réalité de tous et chacun, des enfants, des parents et de la RSG !**

## LES VACCINS

L'immunisation est le moyen le plus efficace de prévenir des infections potentiellement graves comme la coqueluche, les oreillons, la rubéole, la rougeole, etc. Au Québec, la vaccination est fortement recommandée et encouragée, mais elle n'est pas obligatoire.

#### L'exclusion des enfants non vaccinés

Si une maladie que la vaccination permet d'éviter survient en services de garde, les personnes non vaccinées ou qui refusent de l'être peuvent être exclues pour des périodes plus ou moins longues selon la maladie. Cette mesure d'exclusion est exceptionnelle et relève de la Direction générale de la santé publique.

## Tableau des exclusions en milieu de garde

Type d'infection et diagnostic	Principaux signes et symptômes	Exclusion	
Infections des voies respiratoires	Pharyngite à streptocoque du groupe A	Fièvre*, mal de gorge, gorge rouge, ganglions augmentés de volume et douloureux.	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement.
	Coqueluche	Toux persistante (plus de 2 semaines), souvent en quintes, avec sifflement inspiratoire (chant du coq) ou vomissements.	Exclure jusqu'à 5 jours après le début du traitement. Enfant non traité : exclure soit jusqu'à 3 semaines après le début de la toux ou jusqu'à ce que la toux cesse, selon ce qui survient en premier.
Infections oculaires	Conjonctivite	Oeil rouge, écoulement clair, paupières qui peuvent être collées.	L'exclusion n'est pas nécessaire sauf en présence de cas secondaires. Si conjonctivite accompagnée de fièvre ou d'une atteinte importante de l'œil (enflure, rougeur importante ou sécrétions exagérées) : diriger vers le médecin et réadmettre selon la recommandation du médecin. Augmenter les mesures d'hygiène. Pas de baignade si écoulement de l'œil.
Infection de la peau	Scarlatine (manifestation cutanée d'une infection à streptocoque du groupe A)	Rougeurs d'aspect papier sablé, surtout au cou, au thorax, à l'abdomen et aux cuisses, blanchissant à la pression.	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement
	Impétigo	Lésions croûtées, parfois suintantes ou purulentes, surtout au visage, en particulier au menton et au pourtour de la bouche. Peuvent se trouver ailleurs sur le corps.	Exclure au moins 24 heures après le début du traitement, ou jusqu'à la guérison en l'absence de traitement.
	Varicelle	Multiplés vésicules distribuées sur tout le corps, démangeaison, fièvre légère.	Ne pas exclure sauf si l'état général de l'enfant ne lui permet pas de participer aux activités.
	Rubéole	Rougeurs qui débutent au visage puis qui s'étendent à tout le corps, fièvre, ganglions augmentés de volume.	Exclure jusqu'à 7 jours après le début des rougeurs.
	Gale	Sillons entre les doigts, les orteils, ou aux poignets, aux coudes, à l'abdomen, aux parties génitales, aux cuisses, aux fesses. Démangeaisons surtout la nuit ou durant la sieste.	Exclure jusqu'au lendemain de l'application du traitement.
	Poux	Présence de poux sur le cuir chevelu, démangeaisons, lésions causées par le grattage.	Exclure à la fin de la journée, jusqu'à la première application du traitement. Après la seconde application, exclure s'il existe encore des signes d'infestation active (poux et lentes vivants). Dans ce cas, un professionnel de la santé devra déterminer la date du retour au service de garde.
Infections gastro-intestinales	Gastroentérite	Diarrhée, c'est-à-dire selles plus liquides et plus fréquentes par rapport à la normale, non associée à un changement de diète de l'enfant, qui peut s'accompagner de vomissements ou de fièvre.	Exclure si l'enfant est aux couches, s'il est incapable d'utiliser les toilettes pour chacune de ses selles (incontinent), si l'enfant a vomi 2 fois ou plus au cours des dernières 24 heures, s'il est fébrile ou si présence de mucus ou de sang dans ses selles. Lorsqu'un pathogène précis est identifié, voir la section correspondante.

## Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Article 116. Le prestataire de services de garde doit s'assurer qu'aucun médicament n'est administré à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un membre du Collège des médecins du Québec.

Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation du médecin.

Nonobstant le premier alinéa, de l'acétaminophène peut être administré et de l'insectifuge être appliqué à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément au protocole prévu à cette fin. Des gouttes nasales salines et solutions orales d'hydratation peuvent être administrées et de la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, de la lotion calamine et de la crème solaire peuvent être appliquées à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'elles le soient avec l'autorisation écrite du parent.

Article 119. Sauf pour la crème solaire et la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, le prestataire de services de garde doit s'assurer que l'administration d'un médicament à un enfant est consignée au registre tenu à cette fin par la personne qui l'a administré.

À ce registre doivent être inscrits le nom de l'enfant, le nom du médicament ainsi que la date et l'heure auxquelles il a été administré, la quantité administrée et la signature de la personne qui l'a administré.

# Les médicaments



## La demande pour administrer des médicaments

Pour qu'un service de garde soit autorisé à administrer un médicament, 2 conditions précises doivent être respectées:

1. Le médicament doit être prescrit par le médecin traitant de l'enfant.
2. Le médicament doit être autorisé par le parent.

## Autorisation écrite des parents

Pour autoriser l'administration du médicament, le parent doit remplir et signer une demande d'administration de médicaments. Les médicaments nommés plus haut, que le service de garde peut donner à l'enfant sans prescription médicale, nécessitent aussi l'autorisation écrite des parents sur le formulaire prévu à cette fin.

Les renseignements que doit contenir l'autorisation écrite:

- le nom du médecin traitant (peut apparaître seulement sur l'étiquette);
- le nom du médicament;
- la posologie: quantité prescrite, intervalle entre les doses, moment de l'administration (à jeun, au repas, etc.);
- la façon d'administrer le médicament;
- le mode de conservation du médicament, si précisé par les indications du pharmacien;
- la date du début et de la fin du traitement au service de garde;
- les effets désagréables prévisibles, si notés par le pharmacien;
- la date de la demande;
- la signature du parent, confirmant sa demande.

## Médicament en vente libre et produits homéopathiques

Si les parents veulent donner à leur enfant un médicament en vente libre sans la permission écrite du médecin, ils peuvent venir le donner eux-mêmes au service de garde. Et c'est la même chose pour les produits homéopathiques.

# RÉFÉRENCES

- Andrée Larose, *La santé des enfants... en services de garde éducatifs*, 2000, Les publications du Québec.
- CPE La trottinette carottée, Dossier pédagogique, *L'enfant malade*. 2000.
- Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, 2009.
- Prévention et contrôle des infections dans les services de garde à l'enfance, 2008, Édition produite par La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

